Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2005

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département pour les projets structurants et globaux lancés par les deux collectivités en adéquation avec les axes forts de la politique départementale et avec les grandes orientations de la stratégie de développement de l'agglomération bisontine.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie.
 - Axe 2 : L'enseignement supérieur et la recherche.
 - Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux.
- **Axe 4 :** Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement.
 - Axe 5 : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération.
 - Axe 6 : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Lors du Comité de pilotage du 18 mars 2005, le Département, en présence de la CAGB, de l'AUDAB et de la Ville de Besançon, a déterminé la programmation CITE Grand Besançon pour l'année 2005. Une programmation pluriannuelle prévisionnelle a été également soumise au Conseil Général pour les années 2006 et 2007.

En effet, le Département du Doubs a décidé, dans le cadre du projet Doubs 2010, de prolonger d'un an le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon faisant passer l'enveloppe de 15,6 M€ à **18,2 M€** pour la période 2001-2007.

La programmation 2005 s'élève au total à 1 427 428 €. Pour la Ville de Besançon, le montant des subventions au titre de CITE s'élève à 1 005 418 € sur 2005, ce qui porte les subventions accordées à la Ville sur la période 2001-2005 à 6,1 M€.

Programmation 2005

Les projets retenus au titre de la programmation 2005 sont les suivants :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet € HT	Montant prévisionnel des travaux 2005	Sollicitation CITE 2005
Réhabilitation des friches industrielles de Montferrand-le-Château	CAGB	719 940 €	200 200 €	59 893 €
Réhabilitation de la friche industrielle de Deluz	CAGB	253 560 €		21 177 €
Axe 3 - Contribuer au développen	nent des dépla	cements interme	odaux	
Aménagement de voiries et terminus de lignes GINKO	CAGB	280 000 €	80 000 €	32 000 €
Aménagement de pistes cyclables Rocade Nord-Ouest	Besançon	838 146 €	160 000 €	80 000 €
Axe 4 - Développer une nouvelle gamme d'équipen culture, du tourisme, de l'éc	nents dans les lucation et de l	domaines des s 'environnement	ports, des loi	sirs, de la
Médiathèque de Planoise	Besançon	1 620 000 €	822 000 €	300 000 €
Développement autour du plan d'eau d'Osselle d'un équipement de loisirs multi-activités	Osselle	98 000 €		29 400 €
Axe 5 – Renouvellement urbain, revalorisation d d'aggle	es centres et a omération	ménagements d	es entrées de	ville et
Aménagement de la place de la Révolution	Besançon	4 100 000 €	1 766 469 €	50 000 €
Requalification des espaces extérieurs de Saint-Claude	Besançon	418 060 €		125 418 €
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	CAGB	1 205 700 €	537 700 €	107 540 €
ORU Planoise : maison de quartier	Besançon	2 508 000 €		450 000 \$
Axe 6 – Programme d'étud	es destiné à pr	éparer l'avenir		
Financement 2005 de l'AUDAB				172 000 €
TOTAL SUBVENTIONS CITE 2004				1 427 428
dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon				1 005 418 €

Le Conseil Général a indiqué que certains projets, nécessitant des précisions supplémentaires, feront l'objet d'un examen en programmation complémentaire à l'automne 2005. Les projets concernés pour la Ville sont la requalification de la friche industrielle des Prés de Vaux et les travaux d'équipements sur la Citadelle.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation 2005 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les subventions pour les projets retenus pour le compte de la Ville de Besançon,
- inscrire leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives aux imputations correspondantes.
- **«M. Pascal BONNET:** S'agissant de la Médiathèque de Planoise, où en est-on quant aux perspectives? Puis, puisqu'il est question du TCSP sur lequel on a déjà eu l'occasion de travailler en Commission Transports à l'Agglomération, je pense qu'il serait intéressant au sein de l'assemblée d'Agglomération ou au moins au Conseil Municipal qu'il puisse y avoir une présentation des avancées de l'étude au-delà des membres de la Commission Transports de l'Agglomération et au-delà du bureau...

M. LE MAIRE: Concernant la Maison de Quartier de Planoise, la Médiathèque, l'espace de vie de Planoise, je ne sais pas encore quel sera le nom définitif, vous savez que les coûts ont été explosés: 1 M€ en plus, j'ai donc pris la décision avec l'accord, l'avis, le soutien des adjoints concernés de dire qu'on n'était pas à trois mois près et qu'effectivement on allait relancer un appel d'offres qui sera cette fois-ci un appel d'offres européen afin de trouver des entreprises à des conditions peut-être économiquement meilleures. Actuellement il y a une surchauffe très forte du bâtiment qui fait que les prix s'envolent. 1 M€ en plus pour ce bâtiment, c'est exagéré, me semble-t-il, donc on a relancé un appel d'offres pour essayer de rester dans les coûts. Il faut savoir que les coûts ont été déterminés par des architectes, des économistes. Malheureusement, maintenant quand il y a trois ou quatre projets, souvent il n'y a qu'une entreprise ou deux qui répondent pour des prix sensiblement équivalents. Je crois qu'on ne peut pas céder à cela. Je suis redevable des deniers des Bisontines et des Bisontins et tant pis si on l'inaugure un peu plus tard, mais on va essayer de trouver des entreprises venues peut-être d'un peu plus loin, qui sait, pour faire en sorte qu'on puisse si possible rester dans l'enveloppe de crédits.

On a eu le même problème avec le Palais des Sports. Je rappelle que pour l'instant on reste dans les temps à quelques jours près parce qu'il y a quand même eu une période d'intempérie assez forte et dans les perspectives financières.

Vous connaissez ma position, un centime d'euro c'est un centime d'euro. Or là on avait dépassé de 1 M€, on fait donc un appel d'offres européen. J'espère que les entreprises franc-comtoises répondront mais si c'est une entreprise venue d'ailleurs qui répond, on verra bien.

Pour le TCSP, vous comprendrez bien qu'on va déjà en débattre à l'Agglomération. Tous les membres de notre assemblée étant membres de l'Agglomération, ce débat aura lieu à l'Agglomération puisque c'est de sa compétence. On aura l'occasion d'en reparler ici où le débat sera je pense le même qu'à l'Agglomération».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mai 2005.